

Addenda

Le CREGÎM est fier du créneau éolien dont s'est doté la région. En effet, les impacts de l'éolien n'ont rien à voir avec les minis-centrales ou le nucléaire. Toutefois, le CREGÎM pense que le développement éolien doit se faire en harmonisation avec les autres secteurs de développement en cours, tout en respectant le mode de vie des gaspésiens et des madelinots, qui ont choisi un milieu tranquille, où les paysages naturels sont à couper le souffle autant en longeant le littoral qu'en se déplaçant en terrain montagneux.

Le développement de l'énergie éolienne suscite aujourd'hui une inquiétude majeure au CREGÎM. Tout semble aller trop vite. En effet, nous aurions souhaité des audiences génériques sur le sujet, suivi d'audiences locales reliées à chaque projet. C'est d'ailleurs ce que nous avons demandé au ministre Mulcair lors de notre requête. Mais, comme tout va trop vite, la première partie des audiences était terminée avant même que nous ayons reçu l'accusé réception de notre requête. Nous avons même reçu une lettre du ministère nous annonçant qu'il y aurait des audiences du BAPE pour le projet de l'Anse-à-Valleau alors que la date de la deuxième partie des audiences était déjà connue.

En fait, le CREGÎM s'inquiète de l'anarchie pouvant être reliée à ce développement, qui s'installe non seulement sur les terres publiques, mais aussi sur les terres privées. Désirons-nous un développement individuel ou encadré?

À titre d'exemple de cette anarchie, parlons du projet de parc éolien à Mont-Louis. C'est un petit projet, moins de 10 MW, non soumis au BAPE. Le promoteur installe actuellement 5 éoliennes réparties aux quatre coins d'un futur parc qui lui, sera soumis au BAPE et dont la date d'opération est même connue, soit en 2007. Toutefois, lors de ces audiences du BAPE, nous ne pourrions discuter de la déforestation (seul impact environnemental majeur) car le promoteur aura déjà préparé le terrain avec son projet de 9 MW et la ligne de transport d'énergie aura déjà été raccordée au petit projet. Pourquoi débiter avec 5 éoliennes pour en installer une soixantaine l'année suivante, si ce n'est que pour préparer le terrain?

Même si l'éolien est considéré comme une énergie verte et renouvelable, nous aurions pu et, espérons qu'il n'est pas trop tard, bien faire les choses.

En terminant, le CREGÎM, pour des raisons purement financières, ne pourra suivre la gymnastique des audiences locales réparties aux quatre coins de la région. Nous demandons donc ce soir, de considérer le mémoire du CREGÎM valable pour tous les autres projets qui seront soumis à vos audiences.

Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM